

Le traitement de l'impayé : de la relance amiable au recouvrement



RH - Comptabilité - Gestion

Référence formation : 5-TR-IMP-spe - Durée : 2 jours

Objectifs

- Prévenir le risque d'impayés
- Maîtriser les CGV et veiller à leur application
- Organiser une démarche contentieuse à faire soi-même en entreprise
- Élaborer le dossier de preuves
- Assurer le suivi des actions juridiques externalisées
- Optimiser les coûts des procédures judiciaires
- Gérer et piloter au mieux les acteurs du recouvrement : avocats, huissiers, agence de recouvrement
- Choisir les procédures les plus adaptées au regard des délais, de coûts, de la rapidité, des montants à recouvrer

Pré-requis

Des connaissances juridiques de base

Contenu pédagogique

Le traitement amiable du retard de paiement

- Les principes fondamentaux du recouvrement amiable
- Les outils à disposition pour réussir efficacement
- La relance avant échéance
- La relance après échéance : téléphone- écrite- visite

Le pré contentieux

- La constitution du dossier
- La mise en demeure



XXL Formation

34 rue Raymond Aron
76130 Mont Saint Aignan

Tél : 02 35 12 25 55 – Fax : 02 35 12 25 56

N° siret : 485 050 611 00014 – N° d'agrément : 23.76.03752.76

- Faire soi-même ou sous-traiter

L'organisation judiciaire

- Les différentes juridictions
- Les règles de compétence territoriale
- Le rôle des acteurs de justice

Le traitement contentieux d'un recouvrement de créance

- Les prescriptions civiles et commerciales
- Le détail des sommes à réclamer
- Chèque et traite impayés
- Définir le tribunal compétent et la procédure adaptée
- Les différentes procédures judiciaires (injonction de payer, référé provision, assignation au fond)

L'exécution forcée des décisions de justice

- Le titre exécutoire
- Les différentes saisies

Les mesures conservatoires

- Intérêt des mesures
- Les différentes mesures (sûretés et saisies)

Les règles essentielles en matière de défaillance des entreprises : sauvegarder les intérêts de l'entreprise créancière

- Présentation de la Loi de Sauvegarde des entreprises
- Procédures **préventives** : mandat ad hoc et conciliation
- Procédures **collectives** : Sauvegarde, Redressement judiciaire et Liquidation judiciaire
- Les droits des créanciers face à ces procédures

Organisation

Les sessions de formation ont lieu de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Profil formateur

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité

Moyens pédagogiques

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur.
- Travail d'échange avec les apprenants sous forme de réunion - discussion.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle.



XXL Formation

34 rue Raymond Aron
76130 Mont Saint Aignan

Tél : 02 35 12 25 55 – Fax : 02 35 12 25 56

N° siret : 485 050 611 00014 – N° d'agrément : 23.76.03752.76

	<ul style="list-style-type: none">• Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.• Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques (en moyenne sur 30 à 50% du temps)
Moyens techniques en formation <u>présentielle</u>	Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation et équipée avec : <ul style="list-style-type: none">• Ordinateurs• Vidéo projecteur ou Écran TV interactif• Tableau blanc ou Paper-Board
Moyens techniques en formation <u>distancielle</u>	A l'aide d'un logiciel comme © Microsoft Teams ou Zoom, un micro et une caméra pour l'apprenant. <ul style="list-style-type: none">• Suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la session en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.• Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprise comme en Intra-Entreprise.• L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, ressources formateur, fichiers d'exercices ...) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré.• Les participants recevront une convocation avec le lien de connexion à la session de formation.• Pour toute question avant et pendant le parcours, une assistance technique et pédagogique est à disposition par téléphone au 02 35 12 25 55 ou par email à commercial@xxlformation.com
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Positionnement préalable oral ou écrit.• Feuille de présence signée en demi-journée.• Evaluation des acquis tout au long de la formation.• Questionnaire de satisfaction• Attestation de stage à chaque apprenant• Evaluation formative tout au long de la formation.• Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide de la certification NULL : https://www.francecompetences.fr/recherche/NULL
Public concerné	Salariés - Demandeur d'emploi - Reconversion professionnelle
Adaptation pédagogique et matérielle	Si vous avez besoin d'adaptation matérielle ou pédagogique, merci de prendre contact avec notre référent Handicap par téléphone au 02 35 12 25 55 ou par email à handicap@xxlformation.com

**XXL Formation**

34 rue Raymond Aron
76130 Mont Saint Aignan

Tél : 02 35 12 25 55 – Fax : 02 35 12 25 56

N° siret : 485 050 611 00014 – N° d'agrément : 23.76.03752.76